Kaléidoscope: programme de soutien 1996-1998 aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne

1994/0188(COD) - 10/10/1995

En deuxième lecture, la commission de la culture a adopté le projet de recommandation et propose - de rétablir le comité consultatif initialement prévu par la Commission et donc supprime le recours au comité de gestion pour les projets de plus de 10.000 écus - de ramener le programme à 5 ans et le budget à 68 millions d'écus. Le rapport AUGIAS (PSE, I) propose - qu'au titre de l'Action 1, "une priorité soit accordée aux réseaux favorisant l'accès de la culture des populations les plus défavorisées". - qu'au titre des mesures spécifiques (Action 5) il est fait référence à une plus grande participation au programme des professionnels de la culture notamment ceux qui résident dans des régions défavorisées, éloignées, montagneuses ou insulaires. Selon le rapporteur M. AUGIAS, le fait d'afficher une préoccupation pour les objectifs de cohésion économique et sociale ne porte pas atteinte aux finalités culturelles du programme. Par ailleurs, il réintroduit l'action spécifique pour la formation ; il propose que la Journée européenne du 9 mai soit à nouveau un événement culturel, éligible à un soutien et supprime du champ du programme KALEIDOSCOPE toute mention de la ville européenne de la culture et mois culturel européen. Pour M. AUGIAS, une initiative d'une telle envergure est appelée à faire l'objet d'un programme communautaire spécifique. Pour les projets relevant de l'action 2, il ne reprend pas la condition supplémentaire imposée par le Conseil stipulant que les projets éligibles doivent engager la participation de 5 Etats membres et non 3.